

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Juillet 1875.

Chronique générale.

470 voix contre 455 ont décidé que la Chambre prendrait trois mois de vacances, du 4 août au 4 novembre. Une proposition de dissolution déposée par M. Raoul Duval a été repoussée, mais seulement à 37 voix de majorité, ce qui indique malgré tout que l'idée de dissolution fait son chemin.

La commission nommée par les bureaux pour l'examen de la proposition Tallon relative à la vérification des pouvoirs des membres des conseils généraux est ainsi composée :
MM. Méplain, Botteiau, Arrazat, Paris, de Sugny, Lepetit, Malens, Bathie, Jozon, Tallon, Gambetta, de Ventavon, Waddington, Bouillet, Antonin Lefèvre-Pontalis ; 8 commissaires contre 7 sont favorables à la réforme.

La commission constitutionnelle s'est réunie pour examiner les tableaux de sectionnement dans les départements qui doivent avoir plus d'une liste électorale. Les tableaux seront annexés au rapport.

On lit dans le Temps :

« On nous assure qu'un certain nombre de fonctionnaires auraient écrit à M. Buffet pour l'avertir des allures triomphales affectées par les bonapartistes depuis la séance du 15 juillet et lui signaler les difficultés créées aux représentants du gouvernement par l'arrogance croissante de ces pires ennemis de la constitution. Un préfet qui administre l'un des départements voisins de Paris aurait même offert sa démission pour ce motif ; M. Buffet aurait vivement combattu cette détermination et, sur les instances de M. le vice-président du conseil, le fonctionnaire en question aurait consenti à rester à son poste. Nous ajouterons que la préoccupation du centre droit libéral serait en ce moment la nécessité de réagir par une direction administrative vigoureuse contre le retour offensif de l'action bonapartiste, favorisée dans les départements par la confusion du 45 juillet. »

Bien que cette note soit d'une vraisemblance médiocre, nous la reproduisons à titre de renseignement, parce que toutes les feuilles radicales la publient et la commentent avec empressement.

On lit dans l'Indépendance de l'Est :

« Trois déserteurs de l'armée prussienne s'étaient rendus ici, d'où ils ont été conduits par la gendarmerie à Châlons, pour être incorporés dans la légion étrangère. N'ayant pas été admis à contracter un engagement, ils ont été amenés à Vitry-le-Français par des gendarmes.

« Ils ont dû être remis entre les mains de l'autorité allemande. »

Nous ne pouvons croire que le fait soit vrai. Si les déserteurs prussiens n'étaient

pas admis à contracter un engagement dans la légion étrangère, on pouvait, soit les internier, soit les faire reconduire à la frontière la plus voisine, autre, bien entendu, que la frontière allemande ; mais, en aucun cas, on ne devait les « remettre entre les mains de l'autorité allemande, » la désertion, simple délit *sui generis*, n'étant pas un de ces crimes de droit commun qui entraînent l'extradition. Livrerait-on à « l'autorité allemande » un Alsacien auquel son âge n'aurait pas permis d'opter pour la France en 1871, et qui, resté Français de cœur, fuirait le service militaire allemand ?

LE BUDGET DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée nationale a approuvé, dans une de ses dernières séances, son budget intime des dépenses pour l'année 1875. Le budget s'élève à la somme raisonnable de 8,557,000 fr. Nous en extrayons les chapitres suivants à titre de curiosité :

Indemnité des représentants,	fr. 6,642,000
Indemnité du président,	72,000
Indemnité des questeurs,	27,000
Appointements des employés ordinaires,	550,000
Appointements des employés auxiliaires,	15,000
Salaires des hommes à la journée,	40,000
Indemnité de séjour aux divers employés,	300,000
Fournitures de bureau,	48,000
Impressions diverses,	240,000
Abonnements au Journal officiel,	32,000
Chauffage,	50,000
Eclairage,	110,000
Bibliothèque,	17,000

A propos des frais de bureau, qui s'élèvent à la somme de 45,000 fr., ils représentent, pour chaque député, 64 fr. 28 c.

Quant au service de la buvette, il se fait, on le sait, au moyen d'une retenue de 5 fr. par mois sur l'indemnité de chaque représentant.

Cette buvette est médiocrement approvisionnée, d'ailleurs. On y trouve du thé, du café, du chocolat, du vin de Bordeaux, des sandwiches, etc. Le député M. B... trouve cependant moyen de déjeuner et de dîner à la buvette. Il raffie en quelques minutes une assiettée de sandwiches composée de quarante unités. La bibliothèque est suffisante ; c'est la bibliothèque de l'ancien Corps-Législatif, avec quelques emprunts faits au Sénat. 47,000 fr. affectés annuellement à l'entretien de cette bibliothèque sont absorbés en grande partie par des abonnements aux journaux français et étrangers, aux revues, aux collections, etc. La reliure de ces diverses collections représente une somme relativement importante.

On écrit de Toulouse, 20 juillet 1875 :

Chaque jour nous révèle davantage l'immensité du désastre que nos belles contrées sous-pyrénéennes viennent de subir. Au premier moment, l'esprit frappé du sort des innombrables victimes ensevelies dans les flots ou sous les ruines de tant d'habitations détruites, nous ne pensions pas aux champs ravagés, aux récoltes perdues, aux terres engravées et rendues stériles, enfin au contre-coup qui de l'agriculture se fera sentir bientôt dans le commerce et l'industrie, et devra finalement aboutir à un renchérissement des denrées alimentaires de première nécessité, ce qui produira une aggravation de malaise et de misère que toutes les largesses de la charité publique ne sauraient conjurer.

Dans le seul cours de la Garonne et de ses affluents débordés, depuis la montagne aux sources

du fleuve, point de départ de l'inondation, jusqu'à Barsac près Langon dans la Gironde, où ses ravages se sont arrêtés, l'on compte 60,000 hectares de terrains envahis. Le fleuve, en beaucoup d'endroits, s'est étendu sur une largeur de 4 à 6 kilomètres, et, chose surprenante, il a détruit et renversé avec la même violence partout où il a touché.

Mais les ravages de la Garonne et de ses affluents ne sont pas les seuls ; le débordement de l'Aude a produit en Bas-Languedoc des pertes considérables dans les vignobles des plaines et il s'est étendu plus loin qu'on n'avait coutume de le voir. Les vignes atteintes ne sont pas seulement perdues dans leur récolte, plusieurs demeurent enterrées sous les dépôts de l'inondation.

Le mal serait pourtant relativement restreint s'il se bornait là ; mais après l'inondation sont venus des orages qui durent encore et qui, quand ils ne donnent pas de grêle, entretiennent l'humidité, quand il faudrait le soleil pour faire mûrir le grain.

Un assez grand nombre de propriétaires de cette contrée se proposent de ne vendanger que partiellement, et d'abandonner toute la partie des récoltes où la coulure se sera manifestée.

L'Hérault se trouve aussi bien atteint dans toute l'étendue de ses vignobles que l'Aude dans les siens, notamment dans le Narbonnais. Mais en outre de la coulure occasionnée par l'humidité, l'oïdium a reparu, malgré le soufrage. Peut-être n'est-ce qu'à cet état de la température qu'est due sa réapparition.

A ces deux causes de destruction pour la récolte des vignes, il faut en ajouter une autre : le phylloxera persiste à étendre ses ravages malgré les moyens réputés infailibles pour le détruire et le prévenir. Il est évident que le sulfo-carbonate n'a pas la vertu qu'on lui avait attribuée ; les vignobles de Montpellier où l'on en a fait usage n'en sont pas moins dévorés par l'insecte destructeur.

Malgré tout, la hausse des vins sur les marchés du Bas-Languedoc n'a pas suivi celle des céréales sur les divers marchés, mais il paraît impossible qu'elle ne se manifeste pas bientôt en présence de la pénurie des récoltes, déjà évidente.

L'on a évalué que les pertes occasionnées par l'inondation de la Garonne et ses affluents s'élevaient pour le moins à deux cents millions ; mais quel chiffre faudra-t-il porter si l'on ajoute à ces pertes celles subies dans le Bas-Languedoc, tant par l'inondation de l'Aude que par les conséquences des orages et des nouveaux ravages de l'oïdium et du phylloxera ?

L'épreuve subie par nos malheureuses contrées du Midi sera donc cruelle pour toute la France, non-seulement par la solidarité de sentiment qui unit toutes les parties de la nation, mais par les conséquences du renchérissement des denrées qui nécessairement devra s'universaliser. Il y aura là pour le consommateur des millions perdus dont il serait difficile de supputer le chiffre.

Le Midi n'avait souffert qu'indirectement de la guerre et, en dépit du marasme que l'incertitude de notre état politique occasionne partout, ses richesses donnaient à son industrie un essor qui paraissait devoir prendre d'assez grandes proportions.

Le mouvement de décentralisation qui s'était manifesté depuis l'Assemblée de Bordeaux ne s'était pas ralenti dans le Midi et ne s'y était pas borné à de pures aspirations, comme il arrivait auparavant. Des actes s'étaient produits et des projets de haute importance s'élaboraient dans les grands centres régionaux. Leur exécution se trouvera sans doute retardée, mais il faut espérer qu'ils ne seront pas abandonnés. Les pertes éprouvées pourront être un empêchement momentané aux entreprises qui de-

mandent de grands capitaux, mais loin d'en faire abandonner l'idée, elles ne devront être qu'un stimulant de plus à leur réalisation.

Cette année sera mauvaise, mais il faut croire que celles qui la suivront en donneront bientôt la compensation. D'ailleurs l'inondation qui a ravagé les terres et détruit les maisons n'a pu porter le désastre jusqu'aux richesses accumulées par la fécondité antérieure, et il reste encore assez de capitaux prêts à favoriser les affaires qui présenteront toutes les garanties de sécurité et d'honnêteté.

QUELLE EST LA CAUSE DES INONDATIONS DU MIDI ?

Une lettre écrite de Toulouse, par M. Roussy, contient d'intéressantes conjectures sur les causes de l'inondation des régions qu'arrosent la Garonne et ses affluents :

« C'est à quelque phénomène indépendant des pluies continues qui ont accompagné le débordement, qu'on doit, dit M. Roussy, attribuer sa cause principale. Ce n'est pas des affluents qu'il est venu, mais des points culminants de la montagne où il s'est manifesté dès l'abord avec la plus grande intensité. Ce qui le prouve, ce sont les animaux habitant ces régions qu'il a entraînés avec les arbres séculaires des forêts où ils avaient leur demeure. L'on a vu passer à Toulouse, pendant la grande crue, plusieurs cadavres d'ours parmi ces épaves forestières.

« En outre, la rapidité vertigineuse du courant et la colossale hauteur de ces vagues ne s'expliquent pas seulement par la surabondance des eaux et par la vitesse relative à leur pesanteur. L'on sent qu'il a dû y avoir une furieuse impulsion venue de haut par la chute d'une masse énorme.

« Cette idée m'a échappé dès l'abord en présence de cette vitesse non justifiée par les raisons ordinaires. C'est ce qui me fait exprimer cette hypothèse que le caractère extraordinaire de cette crue pourrait bien avoir été occasionné par la rupture de quelque réservoir intérieur dans la haute région.

« Je peux dire aujourd'hui que mon hypothèse reçoit sa confirmation ; il paraît certain que c'est un déversement inaccoutumé du lac d'Oo qui a donné au débordement du fleuve ces proportions étonnantes.

« Le lac d'Oo est une immense cuve de plusieurs milliers d'hectares de superficie, située dans la haute région pyrénéenne de la Haute-Garonne. Sa profondeur est incommensurable. Un large cours d'eau y tombe en cataracte d'un sommet de 270 mètres d'élévation. Son trop plein s'échappe continuellement par un de ses côtés, et descend en bondissant sur le flanc de la montagne où il forme un Gave, qui est l'une des branches de la Garonne.

« Au-dessus du lac d'Oo, sept autres lacs avec leurs glaciers sont étagés et superposés. C'est du dernier de ces lacs que s'échappe la cataracte qui fait continuellement déverser le lac d'Oo sur les flancs de la montagne. Mais d'où vient ce cours d'eau, avant sa chute prodigieuse qui dépasse sept fois celle du Niagara ? Les aigles seuls le savent, car les touristes ni même les ours n'arrivent pas à ces hauteurs. »

C'est aux études des savants qu'il appartient de vérifier ces aperçus et de rechercher les moyens d'empêcher le retour d'un pareil désastre.

Etranger.

AUTRICHE.

On annonce que la Russie et l'Allemagne ont l'intention de donner des congés militaires dans de grandes proportions l'année prochaine. Un journal viennois invite le gouvernement autrichien à suivre cet exemple pour des raisons d'économie; il ajoute que ce serait la preuve que l'alliance des trois empereurs n'est pas inutile.

L'annuaire statistique militaire et officiel de l'empire d'Autriche pour l'année 1874 donne d'assez tristes renseignements sur l'état physiologique de la pauvre race humaine.

Sur 4,000 hommes soumis aux obligations du service militaire, 306 seulement ont été trouvés propres au service contre 694 déclarés impropres, et sur ces 694 individus 443 n'avaient pas la taille requise (1^m554) et 551 étaient atteints de vices de constitution.

Mais voici un fait étrange, constaté par les documents officiels: c'est qu'en général les pays où on trouve le plus de cas de réforme sont ceux où l'on trouve le plus d'individus sachant lire et écrire.

Cela ressort évidemment du simple rapprochement des deux tableaux suivants:

Individus propres au service.	
	Sur 1,000
Province de Zara.....	452.2
— Bude.....	406.3
— Innsbruck.....	368.4
— Trieste.....	350.5
— Hermannstadt.....	344.6
— Agram.....	342.7
— Prague.....	271.8
— Gratz.....	257.9
— Brünn.....	253.1
— Linz.....	237.11
— Lemberg.....	229.12
— Vienne.....	194

Les individus sachant lire et écrire, moins nombreux, d'ailleurs, qu'en 1870, où ils étaient 459 sur 1,000, ne comptent plus que pour 437 sur 1,000, et ce nombre se subdivise par provinces de la manière suivante:

Sur 1,000	
Province de Vienne.....	982
— Linz.....	897.3
— Prague.....	810.4
— Brünn.....	727.5
— Gratz.....	538.6
— Innsbruck.....	366.7
— Bude.....	358.8
— Trieste.....	307.9
— Hermannstadt.....	149.10
— Agram.....	145.11
— Lemberg.....	112.12
— Zara.....	45

A Zara, 547.8 cas de réforme et 957 illettrés. A Vienne, 906 réformés et seulement 18 illettrés. M. Duruy donnerait la palme à la population viennoise, mais ce serait une maigre consolation pour l'humanité ainsi matériellement dégradée.

Cependant, ni l'alphabet ni l'écriture ne sont malsains par eux-mêmes, Dieu merci. Mais ces premiers éléments d'instruction, en augmentant les forces intellectuelles, augmentent aussi les facultés du mal comme du bien, et si les individus chez lesquels ces forces sont développées ne sont pas dirigés ou sont mal dirigés dans l'usage qu'ils en feront, elles créent un danger certain.

Au moment où l'on constate l'influence plus que négative de la lecture et de l'écriture pour le progrès physiologique de l'humanité, on peut affirmer que l'instruction religieuse exerce, elle, une influence tout autrement positive. En France, comme en Autriche, les pays où le catéchisme est le mieux appris et le plus fortement enseigné, sont aussi les pays où l'on trouve le plus de conscrits valides, les bras les plus forts et les plus vaillants pour le service et la défense de la patrie.

Quelle rage peut donc pousser à déchristianiser la France? Et malheureusement il est impossible de nier que ce ne soit le but de bien des prétendus apôtres de l'instruction publique.

Sans doute qu'à Vienne il en est de même et l'on doit croire que les 982 individus sur 1,000, qui savent lire, ont eu à leur disposition de mauvais livres. Toujours est-il que les populations instruites sont arrivées à cet état d'offrir, sur 4,000 conscrits, 906 avortons et infirmes.

C'est un beau résultat, mais il vaut qu'on y réfléchisse.

PRUSSE.

On peut signaler dans la situation politique de l'Europe deux points d'une importance exceptionnelle:

1° La lutte religieuse engagée par le comte de Bismark, et dans laquelle la Prusse voit une question de vie ou de mort;

2° Les difficultés financières de la Prusse et de l'empire allemand, qu'on qualifie, même au-delà du Rhin, de détresse budgétaire.

Ces difficultés s'imposent à l'attention des hommes d'Etat et des hommes politiques.

Les prévisions budgétaires ne se réalisent pas; le rendement de l'impôt est insuffisant; les populations se plaignent; les petits Etats demandent à être allégés des lourdes charges qui pèsent sur eux. Tout le mal provient du budget de la guerre, et le gouvernement ne veut entendre parler, sur ce chapitre, d'aucune réduction.

« En attendant, écrit-on de Berlin à la Gazette de Francfort, qu'on parvienne cette année à se passer de nouveaux impôts, il faudra probablement y recourir l'année prochaine, mais quelles matières imposables découvrira-t-on? Voilà la difficulté. L'empire est, sous ce rapport, dans une situation aussi précaire que la Prusse. »

Cette situation ne saurait évidemment se prolonger. Pourquoi donc le gouvernement allemand ne se décide-t-il pas à recourir au suprême et infallible remède? pourquoi ne diminue-t-il pas les dépenses militaires? On voit bien que cette question est de celles dont on peut se préoccuper.

Nouvelles militaires.

Appel à l'activité de la classe 1874.

Voici les dispositions qui viennent d'être arrêtées par M. le général de Cisse pour l'appel à l'activité de la classe de 1874:

Le nombre des jeunes soldats de la classe de 1874 qui seront ultérieurement appelés sous les drapeaux pour y être maintenus après une année de service sera, pour l'armée de terre, de 80,548.

D'un autre côté, M. le ministre de la marine a fixé à 8,800 hommes le contingent à appeler pour l'armée de mer. Ce chiffre est réduit à 7,040 par suite des engagements volontaires contractés pour la marine depuis le 1^{er} janvier dernier.

Les contingents des armées de terre et de mer fournis par la classe 1874 s'élèvent ainsi à 87,498; mais, en raison des non-valeurs, les commandants de recrutement devront, pour atteindre le chiffre de 87,498, désigner sur la première partie de la liste du recrutement cantonal 95,788 jeunes soldats. Ce prélèvement représente 68 0/0 de la première partie de la liste, qui comprend 440,863 jeunes soldats; les hommes ainsi désignés devront être pris sur la liste cantonale suivant l'ordre de leurs numéros de tirage.

Le nouveau règlement de manœuvres d'infanterie va paraître d'ici quelques jours. La compagnie est divisée en deux pelotons et quatre sections. Dans la formation en bataille, les lieutenants et sous-lieutenants ne seront plus en *serre-files*, mais au premier rang, à la droite de leurs sections. L'instruction sur le champ de manœuvres sera toujours faite par peloton.

Une promotion de chefs de bataillon d'infanterie sera prochainement signée par le ministre de la guerre.

L'École des enfants de troupe sera définitivement installée à Rambouillet.

L'empereur de Russie a passé la semaine dernière, à Varsovie, une grande revue. 30,000 hommes d'infanterie et 2,500 cavaliers ont défilé devant le czar. L'artillerie comptait 424 pièces.

Sa Majesté est ensuite partie pour le camp de Mokotowordow, où viennent de commencer de grandes manœuvres.

Le contingent de l'armée russe pour 1876 est arrêté à cent quatre-vingt mille hommes.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

VIII.

LETTRE DU MAIRE DE SAUMUR.

Ainsi qu'on l'a vu dans nos derniers nu-

méros, la fête du 15 juillet 1825 à Saumur fut des plus brillantes et on en parla fort longtemps. Nous ne croyons mieux terminer ce que nous avons à dire sur cette solennité qu'en transcrivant la lettre de remerciements adressée par M. Persac, maire de Saumur, à chacun de MM. les commissaires du bal:

« Monsieur,

« C'est pour moi un devoir et un besoin de vous exprimer ma reconnaissance des peines que vous vous êtes données, pour qu'il ne manquât rien au bal dont vous vous étiez chargé de faire les honneurs. Vous avez parfaitement atteint le but que vous vous étiez proposé et rien n'a été oublié. Prévoyance pour tous les besoins, attentions délicates pour les dames, distribution bien entendue de tous les rafraîchissements, décorations élégantes tant dans le salon de réception que dans la salle du bal, tout était ce qu'il pouvait être; et si la reconnaissance de vos concitoyens pouvait être une récompense suffisante des peines que vous vous êtes données, vous l'avez complètement obtenue. Si la ville a fait de grands sacrifices pour célébrer convenablement la Saint-Henri et la pose de la première pierre du Pont Duc de Bordeaux, c'est principalement aux soins de MM. les commissaires qu'elle doit le bon emploi de ses fonds et le bon effet que ce bal a produit. Le peu de temps que vous aviez pour tous vos préparatifs a encore ajouté à la surprise que la belle décoration et la belle ordonnance de votre bal ont donnée aux personnes qui le composaient.

« C'est surtout moi, Monsieur, comme maire de Saumur, qui vous dois le plus. Chargé par le Conseil municipal de veiller à ce bal, je n'aurais pu, sans votre concours, obtenir un résultat aussi satisfaisant.

« Veuillez donc recevoir mes bien sincères remerciements et croire à ma reconnaissance, comme aux sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
» C. PERSAC. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La nomination de MM. Lecoy, Gratien et Rosset aux fonctions de maire et d'adjoints a été accueillie favorablement dans notre ville, et la musique municipale, se faisant l'interprète des sentiments de notre population, a donné hier soir une sérénade au nouveau maire de Saumur et à ses deux adjoints: les musiciens se sont transportés au domicile de chacun de nos édiles. Tous nos concitoyens se sont associés à cette pensée et ont approuvé cette bonne initiative.

C'est dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, et non au collège, qu'aura lieu le cours d'arboriculture de M. du Breuil, ainsi que l'indique l'avis suivant qui vient de nous être adressé:

AVIS ADMINISTRATIF.

Cours d'Arboriculture.

Le cours d'arboriculture que doit faire à Saumur M. du Breuil, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, aura lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville et commencera lundi 26 juillet, à neuf heures du matin.

Saumur, le 24 juillet 1875.

Le Maire de Saumur,
LECOY.

Cours public et gratuit d'Arboriculture

Par M. DU BREUIL, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

Leçons théoriques.

Lundi 26 juillet, à neuf heures du matin.

Considérations générales sur la culture des vergers et celle des jardins fruitiers. — Création d'un jardin fruitier. — Choix d'un emplacement. — Clôtures. — Distribution du terrain.

Mardi 27 juillet, à neuf heures du matin.

Suite de la création du jardin fruitier. — Première préparation du sol. — Choix des espèces et variétés d'arbres. — Plantations.

(Nous publierons ainsi chaque jour le programme des deux prochaines séances.)

THEATRE DE SAUMUR.

Demain dimanche 25 juillet, un concert vocal et instrumental sera donné, au profit des inondés du Midi, avec le concours de

M^{me} Emma Dorville, des Bouffes-Parisiens, M. Thomas Bazin, comique des Folies-Bergères, la musique des pompiers, et un orchestre d'amateurs.

Voici le programme de ce concert:

PREMIERE PARTIE.

1. La Croix d'Honneur, ouverture, par la musique des pompiers (Bléger).
2. Fantaisie sur Faust, pour orchestre, arrangée par M. Casas (Gounod).
3. Air de la Fille du Régiment, chanté par M^{me} Emma Dorville (Donizetti).
4. Faute d'avoir su lire, chansonnette comique, chantée par M. Thomas Bazin.
5. L'Ecossoise, morceau de piano, exécuté par M. Casas (Casas).
6. Le Chant du contrebandier, fantaisie, pour orchestre (Casas).
7. Le Hautbois, romance, paroles et musique de Delacour, chantée par M^{me} Emma Dorville.

DEUXIEME PARTIE.

1. Valentine de Milan, fantaisie, par la musique des pompiers (Mullot).
2. Nuit d'Espagne, mazurka, pour piano à 4 mains (Casas).
3. Le Vieux Buvard, chansonnette comique, chantée par M. Thomas Bazin.
4. Esmeralda, valse, pour orchestre (Casas).
5. Imitations diverses, par M. Thomas Bazin.
6. Stances à la France, chantées par M^{me} Emma Dorville (Lagoanère).
7. La Druidesse, marche, par la musique des pompiers (Guilbert).

Bureaux à 7 heures 1/2; rideau à 8 heures.

Le concert qui devait être donné demain soir dans le square, par les musiques du collège et de l'école mutuelle, n'aura pas lieu.

La distribution des prix aux élèves des Frères de la doctrine chrétienne (ville et Ponts) est fixée au mercredi 28 juillet, à 4 heures 1/2 du soir, à l'établissement des Frères, rue Duplessis-Mornay.

La distribution des prix aux élèves de l'école communale de jeunes filles des Sœurs Saint-André aura lieu le jeudi 29 juillet, à 2 heures de l'après-midi, dans l'établissement.

La distribution des prix aux élèves de l'école mutuelle est fixée au mardi 27 juillet, à 4 heures du soir, dans le local de l'école des Récollets.

Dans le même local, le lendemain, à 4 heures 1/2, la distribution des prix aux élèves de l'école laïque communale de jeunes filles.

Une circulaire émanant du ministère de l'agriculture et du commerce, et relative aux établissements insalubres, dangereux ou incommodes, a été envoyée aux préfets. M. le vicomte de Meaux prie ces derniers de rappler aux industriels, dans l'arrêté d'autorisation, l'obligation de se conformer à la législation existante sur les substances vénéneuses, et particulièrement aux articles 5, 14 et 14 de l'ordonnance du 29 octobre 1846. Cette précaution, ajoute la circulaire, aura le double avantage d'éclairer ceux qui, par ignorance, pourraient contrevenir à la loi, et de ne laisser aucun prétexte à ceux qui auraient négligé de s'y conformer.

ANGERS. — On lit dans l'Union de l'Ouest:

« C'est avec une vive émotion, que partageront tous nos concitoyens, que nous annonçons la douloureuse nouvelle de la mort de M. André Leroy, le doyen des horticulteurs angevins. Il est mort ce matin (vendredi), après une courte maladie, contre laquelle ont été inutiles les soins affectueux de ses enfants. Il appartient à d'autres, à ses confrères dont il a été l'initiateur, à ses contemporains qui ont connu ses débuts et suivi toutes les phases de sa vie laborieuse, de raconter par quels efforts d'intelligence et de travail M. André Leroy est parvenu à fonder la célébrité de son nom, dont l'Anjou s'honore à l'égal de plus illustres. Nous ne voulons, en ce moment, que témoigner ici de notre sympathie pour la douleur de sa famille, et les regrets profonds que nous cause la perte de ce vaillant ouvrier, qui a autant honoré son pays par ses succès que par son exemple.

« M. André Leroy était ancien membre du Conseil municipal et chevalier de la Légion-d'Honneur. »

Les obsèques de M. Leroy ont eu lieu aujourd'hui samedi, à 11 heures et demie, en l'église Saint-Joseph.

Le conseil municipal d'Angers a, dans sa séance de jeudi, adopté une demande de proposition de former une demande de concession d'une ligne de tramways au profit de la ville.

Le tribunal de simple police d'Angers, dans son audience de jeudi, a prononcé 23 condamnations pour ivresse et tapage nocturne, et 27 pour ivresse.

Le Journal de Maine-et-Loire annonce que les deux premiers sujets engagés pour le Grand-Théâtre d'Angers, saison 1875-76, sont :
M^{lle} Papin, 1^{re} chanteuse ;
M. Bonnet, 1^{er} ténor.

Tours. — Un incendie s'est déclaré, jeudi soir, rue Royale, dans l'une des mansardes de la maison portant le numéro 56. Le feu avait immédiatement gagné la toiture et à onze heures environ les flammes sortaient de tous côtés.

On pouvait craindre que l'étage inférieur fût atteint ; heureusement il n'en a rien été. Mais bientôt la toiture était embrasée sur une longueur de plus de vingt mètres ; des ardoises se détachaient et tombaient dans la rue au milieu d'une pluie de feu rendant les abords de la maison difficiles.

Les pompes cependant ne s'étaient pas fait attendre ; mais on ne peut pas en dire autant de l'eau, qu'il a été, pendant un certain temps, assez difficile de se procurer.

Aux premiers cris d'alarme, des détachements de toutes les troupes étaient arrivés au pas de course, officiers en tête, sur le lieu du sinistre.

Les secours furent assez bien organisés parmi la foule, magnifiquement parmi nos pompiers, qui comme toujours ont fait preuve du plus grand sang-froid.

Enfin, vers minuit et quart, tout était terminé.

Les pertes doivent être relativement peu considérables, la toiture et les mansardes seules ayant été détruites. (Union libérale.)

TRAIT DE COURAGE D'UN ENFANT DE 8 ANS.

Il y a une quinzaine de jours, le sieur Nevoit, meunier au Moulin-à-Foulon, à Continvoir, canton de Langeais, s'était absenté. Sa petite fille, une toute jeune enfant, jouait dans l'intérieur du moulin. Tout-à-coup elle tombe dans le courant en franchissant le seuil de la porte.

Elle allait infailliblement être broyée par la roue, lorsque son jeune frère, âgé de huit ans, sans mesurer le danger, se jeta précipitamment à l'eau et ramena sur le bord sa jeune sœur, sauvée ainsi d'une mort certaine.

Le jeune Maxime Nevoit, deux ans plus âgé, avait déjà sauvé un de ses frères moins âgé que lui, au moment où il allait se noyer.

POITIERS. — Le Clair vient de faire encore une victime, dit le Journal de la Vienne. Un maréchal des-logis du 33^e d'artillerie était parti gaiement jeudi, vers deux heures de l'après-midi, pour se baigner. Il ne devait pas revenir vivant ! C'est à l'endroit affecté à l'école de natation de la garnison et situé en face le Jardin botanique qu'il s'était rendu ; il était accompagné d'un de ses camarades, qui était resté sur la rive, attendant le temps peu engageant pour se baigner. Le maréchal des-logis, nommé Ledevé, Paul-Ernest, plongea du tremplin ; les eaux verdâtres se refermèrent sur lui, et il ne reparut plus.

Il était allé trop loin sous l'eau, et s'était trouvé engagé dans les herbes, d'où il ne lui fut plus possible de sortir.

Ne le voyant pas reparaitre à la surface de l'eau, son compagnon appela aussitôt de l'aide et s'élança lui-même au secours de son frère d'armes. Quand on parvint à le retrouver, après dix minutes, un quart d'heure, il avait cessé de vivre, et tous les moyens usités en pareil cas pour rappeler un noyé à la vie furent employés, mais inutilement.

Le malheureux jeune homme, dont nous avons déjà dit le nom : Ledevé, Paul-Ernest, était âgé de 24 ans et originaire de Sotteville-lès-Rouen. Son corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu, et ses obsèques doivent avoir lieu aujourd'hui samedi, après l'arrivée de sa famille.

Un singulier suicide, rapporté par le Courrier de Poitiers :

Ces jours derniers, le sieur P..., proprié-

taire à Brigueil-le-Chantre, contrarié, paraît-il, depuis quelques jours d'avoir vendu à crédit une de ses vaches, et craignant de n'être pas payé par son acheteur, s'est pendu de désespoir dans sa grange.

C'est sa malheureuse fille âgée de 17 ans qui, inquiète en voyant le chapeau et les sabots de son père déposés dans la cour, le chercha et trouva son corps suspendu à une poutre du fenil. La mort remontait à plusieurs heures.

M. le maire de Laval vient de prendre un arrêté qui interdit aux cafetiers et débitants de Laval qui se servent de pompes pour monter les boissons qu'ils débitent à leurs clients, de se servir de tuyaux de plomb, qui, trop souvent, sont adaptés à ces pompes. Désormais ces tuyaux devront être en étain, en gutta-percha, en bois ou en caoutchouc non vulcanisé.

Pendant un violent orage qui a éclaté sur Niort, la foudre est tombée sur la flèche de l'église Notre-Dame, qui a été préservée par le paratonnerre. Le fluide électrique a renversé une cheminée chez un aubergiste de la rue d'Echiré, il a fait voler en éclats la corniche d'une maison de la rue de Strasbourg. Un enfant qui se trouvait près de cette maison a éprouvé une si violente commotion, qu'il est resté plusieurs minutes sans pouvoir prononcer une seule parole. Il en a été quitte pour un mutisme passager.

Les environs de Niort, du côté de Saint-Martin et de Saint-Liguair, ont beaucoup souffert de la grêle. La Sèvre a débordé en plusieurs endroits.

Les journaux anglais annoncent le sauvetage d'un Français, âgé de vingt-huit ans, qui n'a pas passé moins de dix-sept ans chez les sauvages.

Ce Français, abandonné, étant garçon de cabine, dans une île où le navire était allé faire de l'eau, avait été pris en amitié par les indigènes et adopté par eux. Il avait appris leur langage, se composant d'une centaine de mots, et vécut en sauvage comme eux.

Ce Français-sauvage, horriblement tatoué, va être rapatrié par notre consul de Sydney, à qui l'ont confié les autorités anglaises et les marins anglais qui ont pu le recueillir dans l'île, malgré la surveillance des autres sauvages.

Il se nomme Pierre-Narcisse Peltier ou Pelletier, et est fils de Martin Pelletier, cordonnier à Saint-Gilles (Vendée). Il avait quitté Bordeaux, à bord du Saint-Paul, en 1858.

Cirque Robba.

Jeudi prochain, 29 juillet, place du Chardonnet, ouverture du Grand Cirque Robba.

Les affiches du jour donneront le détail des exercices équestres, comiques et des gymnasiarques.

40 chevaux. — 35 écuyers et écuyères.
Prix des places : réservées, 2 fr. 50 c. ; premières, 1 fr. 50 c. ; deuxièmes, 1 fr.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2 ; on commencera à 8 heures 1/2.

Tribunaux.

COUR D'APPEL D'ANGERS.

AFFAIRE JAVAUD CONTRE Paris-Journal.

D'un arrêt contradictoire, rendu par la Chambre des appels correctionnels de la Cour d'appel d'Angers, le douze juillet 1875, enregistré le vingt dudit mois,

Entre :

M. Delaval (Emile-Jean-Joseph-Henri), gérant du journal Paris-Journal, demeurant à Paris, rue d'Aboukir, n° 9,

Appelant d'un jugement du Tribunal de simple police correctionnelle de Saumur, du sept mai 1875.

Comparant en personne, assisté de M^e Léon Bouhier, son avoué constitué, Plaidant, M^e Primault, avocat,

D'une part,

Et :

M. Joseph-Pierre Javaud, libraire, demeurant à Saumur, intimé sur ledit appel et lui-même appelant,

Comparant en personne, assisté de M^e Lelong, son avoué constitué, Plaidant, M^e Lafeuille, avocat du barreau de Saumur,

D'autre part,

En présence du ministère public, A été extrait ce qui suit :

Considérant que Delaval, gérant responsable de Paris-Journal, a publié dans le numéro du 18 février dernier, de ce journal, un article commençant par ces mots : « Nous avons parlé, l'autre jour, du scandale causé à l'Ecole de cavalerie de Saumur, » et finissant par ceux-ci : « D'accord avec les officiers, lui intima l'ordre de ne plus remettre les pieds à l'Ecole. »

Qu'il est dit, dans cet article, qu'un faux ordre du jour avait été affiché à l'Ecole de cavalerie de Saumur, ordre du jour d'après lequel tout travail devait être suspendu le lendemain, et qu'en conséquence les exercices habituels n'avaient pas eu lieu ;

Que les soupçons ne pouvaient s'arrêter longtemps sur les officiers et sous-officiers de l'Ecole, gens sérieux et travailleurs ;

Qu'on a fini par découvrir le coupable, le sieur Javaud, qui a ses entrées libres à l'Ecole, où il vient vendre des articles de librairie, et qui, le lendemain, se vanta d'avoir fait une excellente plaisanterie, que le général lui infligea une sévère admonition, et lui enjoignit de ne plus mettre le pied à l'Ecole ;

Considérant que l'auteur de l'article a pris soin de dire que ses informations ont été puisées à bonne source ; qu'à l'appui de cette allégation, il produit une lettre signée du pseudonyme Potret, capitaine d'état-major à l'Ecole de Saumur, admise légèrement par lui, sans aucune recherche ni contrôle, et qui ne peut ainsi servir à sa justification ;

Considérant que cet article, quelque inconnue que fût la personne de Javaud au gérant, avait évidemment été fait avec l'intention de nuire audit Javaud ; qu'en effet celui-ci était représenté comme l'auteur d'une note écrite à la main, affichée à la place des ordres du jour de l'Ecole, et qui avait empêché les exercices du lendemain, puis comme admonesté sévèrement et honteusement expulsé de l'Ecole, que sa conduite était mise en opposition avec celle des officiers et sous-officiers, gens sérieux et travailleurs, ne pouvant être soupçonnés de l'action imputée au plaignant ;

Considérant que cette imputation est de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de Javaud, aussi bien qu'à lui nuire dans ses intérêts matériels, Javaud étant le fournisseur de l'Ecole et l'éditeur de plusieurs ouvrages militaires fort estimés ; que l'article tout entier est diffamatoire ; que c'est là son caractère essentiel, et qu'on ne saurait y voir, en outre, le délit de fausse nouvelle, qui s'efface complètement devant le premier.

Que Delaval devait être d'autant plus circonspect que déjà, comme gérant, il a subi plusieurs condamnations pour diffamation.

Par ces motifs : la Cour, statuant sur l'appel des deux parties en cause, infirme le jugement du tribunal de Saumur quant au délit de fausse nouvelle qui, dans l'espèce, se confond avec la diffamation ; le confirme, au contraire, en ce qui concerne ce dernier chef ; maintient, en conséquence, la condamnation à deux cents francs d'amende, et à mille francs de dommages-intérêts ; ordonne l'insertion du présent aux frais de Delaval et à la diligence de la partie civile, par extrait, contenant les motifs et le dispositif dans le premier numéro des journaux suivants :

Le Paris-Journal, en tête du numéro ; dans le Gaulois, l'Evénement, le Dix-neuvième Siècle, journaux publiés à Paris ; l'Echo Saumurois et le Courrier de Saumur, l'Union de l'Ouest et le Journal de Maine-et-Loire, ces deux derniers publiés à Angers ; le Journal de l'Ouest, publié à Poitiers, le Messager d'Indre-et-Loire, publié à Tours, et l'Espérance du peuple, publié à Nantes, et par application des articles premier, treize, quatorze, dix-huit de la loi du dix-neuf mai mil huit cent dix-neuf, et vingt-six de la loi du vingt-six mai mil huit cent dix-neuf, visés et transcrits dans le jugement ;

Déclare la partie civile tenue du paiement des frais avancés par le Trésor, sauf son recours contre le prévenu ;

Condamne Delaval à tous les dépens de première instance et d'appel, y compris ceux pouvant résulter du chef sur lequel Delaval est renvoyé de la plainte, lequel a été l'objet de l'infirmité ; et ce à titre de dommages-intérêts, y compris également ceux de l'avoué dont l'intervention était utile au procès, lesdits dépens liquidés, savoir ceux envers l'Etat à 18 fr. 04 c., fixe au

minimum la durée de la contrainte par corps.

Pour copie conforme : E. LELONG, avoué.

Faits divers.

LES DERNIERS OURAGANS.

Les fortes pluies de ces derniers jours ont provoqué des inondations en différentes parties de l'Angleterre ; les pertes s'élèvent déjà à de fortes sommes, et l'on a plusieurs morts à signaler.

Dans beaucoup de vallées des comtés de Devon et de Cornwall, une nappe de plusieurs pieds couvre le sol ; dans la forêt de Dean, comté de Gloucester, les affaires ont été suspendues, les mineurs se trouvent inactifs, et l'on craint qu'il y ait de nombreux morts.

Les désastres ont été bien plus considérables dans le Monmouthshire : dans un petit village, Own Carn, à dix milles de Newport, le réservoir d'alimentation de réserve pour le canal a brisé ses digues et s'est répandu en torrent dans la vallée, noyant au moins treize personnes. Une maison a été rasée, et sur huit personnes qui l'habitaient, le père de famille a seul été retrouvé vivant, mais grièvement blessé.

Dans les rues de Monmouth, l'eau a atteint une telle hauteur qu'on a dû prendre des barques pour porter secours.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, une pluie torrentielle tombait encore ; le Wye et le Urk s'élevèrent rapidement. De beaucoup d'autres côtés, les nouvelles ne sont pas plus rassurantes, les dégâts seront considérables.

L'Hour donne de meilleures nouvelles de ces nouveaux désastres. Les rivières débordées tant en Angleterre que dans le pays de Galles, dit ce journal, rentrent rapidement dans leur lit ; mais il reste encore beaucoup à faire pour pomper l'eau qui a envahi les caves et les sous-sols des maisons exposées à l'inondation. Les dégâts causés par le débordement aux récoltes de fruits, de légumes, de céréales et autres produits agricoles, sont considérables et malheureusement irréparables.

Un ténor venait de chanter un morceau de musique dont les vers étaient de sa composition. A ses amis qui le félicitaient sur l'effet produit, il disait, pour dissimuler son émotion :

— Ces petites stances étaient de moi, et alors j'ai pu encore filer des sons, vous comprenez : des vers à soi....

Dernières Nouvelles.

La dissolution semble renvoyée à l'année prochaine ; c'est du moins la conséquence que la gauche tire de la séance de jeudi.

Les gauches ne cachent pas leur dépit et l'aversion qu'elles ont dès aujourd'hui pour un cabinet traversé par deux courants. Elles ne se cachent pas pour blâmer M. Buffet d'abord et ensuite MM. Léon Say et Dufaure des concessions anti-dissolutionnistes qu'ils font au vice-président du conseil. Il serait préférable, à leur avis, d'avoir un cabinet unicolore, et non un cabinet divisé en deux camps.

Non-seulement les gauches semblent ne plus compter sur la dissolution pour cette année, mais elles paraissent croire qu'elle ne pourra plus avoir lieu qu'à la suite d'un incident parlementaire grave.

Une quinzaine de membres du centre droit s'étant réunis à une heure (il n'y avait aucun membre du groupe Lavergne), la conversation a roulé sur la loi organique relative à l'élection des sénateurs, et sur la question des incompatibilités ; aucune décision n'a été prise.

Le cinquième volume de l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale vient d'être distribué.

Il renferme des pièces curieuses, entre autres : le rapport de M. de La Borderie sur la suspension du tribunal civil de La Rochelle par M. Ricard.

L'archiduc Albert d'Autriche a visité jeudi, avec le maréchal de Mac-Mahon, l'Ecole de Saint-Cyr, et les travaux du fort qui est en construction de ce côté.

Pour les articles non signés : P. GOSZT

L'Univers illustré publie, cette semaine, un numéro d'un puissant intérêt. Tout d'abord, nous signalerons les planches consacrées aux terribles inondations qui viennent de dévaster les départements du Midi. On ne saurait maîtriser son émotion devant ces gravures. Voici d'abord la vue générale de Toulouse avant l'inondation; dans les planches suivantes: le pont de Tarbes détruit par le débordement de l'Adour; scènes de l'inondation à Toulouse (six gravures); soldats de la garnison travaillant au déblaiement des ruines du faubourg Saint-Cyprien; une famille sans asile, souvenir d'un village inondé. Dans les autres gravures, nous voyons: un duel à la frontière; portrait de S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon; Salon de 1875: le coucher des enfants, charmant tableau de M. Léon Caille; le brigandage en Sicile: bersagliers surveillant la campagne, et interrogatoire d'un propriétaire enlevé par des brigands.—Rébus, problème d'échecs.— Ces courtes indications suffisent pour apprécier le mérite de ce beau journal et pour nous dispenser de tout éloge.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les douze premiers fascicules sont en vente.

A NOS LECTEURS.

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon. Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer, en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.

BUREAUX: 5, RUE COQ-HÉRON.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

L'UNION COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829
15, rue de la Banque, 15, Paris.
Capital de garantie et fonds placés:
TRENTÉ-HUIT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAL
Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES
Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.

PARTICIPATION
Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS
Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES
Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

L'Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE L'EAU... assainit l'haleine, tonifie les gencives et assure d'une façon absolue la conservation des dents. Récompensés aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger. Un article nouveau: LES PERLES J.-V. BOU aromatisées, pour fumeurs, se recommandent par des qualités très-supérieures aux autres cachou, ou articles similaires. — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un échantillon, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbonne, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD et C^o, seuls propriétaires des produits du D^r J.-V. BOU, à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures 5 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	65	30	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 135 fr. p. j. nov.	740	10			Canal de Suez, j. janv. 70.	667	50		
4 1/2 % j. septembre.	95	75			Crédit Mobilier	186	25	5		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	640			20
5 % j. novembre.	105	35		03	Crédit foncier d'Autriche	340				Société autrichienne, j. janv.	630			5
Obligations du Trésor, 1. payé.	470				Charentes, 400 fr. p. j. août.	363	75		1 25	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234			2	Est, jouissance nov.	568	75		1 25	Orléans	311	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	493	50		50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	957	50	7	30	Paris-Lyon-Méditerranée	308			
— 1865, 4 %	405				Midi, jouissance juillet.	692	50		2 50	Est	306	50		
— 1869, 3 %	348			50	Nord, jouissance juillet.	1175				Nord	317			
— 1871, 3 %	318	75		75	Orléans, jouissance octobre.	982	50		5	Ouest	308			
— 1875, 4 %	471			1	Ouest, jouissance juillet, 65.	610			1 25	Midi	306	50		
Banque de France, j. juillet.	4880				Yendée, 250 fr. p. j. juillet.					Deux-Charentes	280			
Comptoir d'escompte, j. août.	610				Société parisienne du Gaz.	985			5	Vendée	218			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	492	50			Société Immobilière, j. janv.	29	50			Canal de Suez	517	50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320				C. gén. Transatlantique, j. juill.	340			2 50					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	892	50		50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 32 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Orléans.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRANGE-COURONNE
A 2 kilomètres de Saumur,
Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON AVEC OUCHE
Contenant 33 ares.
Et 52 ares 3 centiares de terre;
Le tout situé à la Grand'Rue, commune de Villebernier.
S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire, ou à M. BOUCHÉ, maître d'hôtel, à la Boule-d'Or, rue Daillé, à Saumur. (367)

CAFÉ

DU CHAMP-DE-MARS
A Villiers,
A CÉDER DE SUITE
Avec la maison et les accessoires dudit café.
S'adresser à M^{me} veuve GODIN, à Villiers, ou à M^e AUDOUIN, notaire à Nueil. (375)

HOTEL DE L'ESPÉRANCE
Rue de la Petite-Bilange,
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,
Comprenant: salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, le samedi 31 juillet 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

- 1^o 1,257 mètres courants de terrassements..... 5,467 f. 95
 - 2^o 1,257 mètres courants d'empièrements, 2,316 03
 - 3^o Travaux d'art..... 3,278 84
- Total.... 11,062 82

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

COMMUNE DU THOURÉIL.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune du Thoureil prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Thoureil, le dimanche 25 juillet 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

- 1^o 950 mètres courants de terrassement, à 0,70 c. l'un... 665 fr.
 - 2^o 1,012 mètres courants d'empièremment, à 2 fr. 54 c. l'un..... 2,570 48
 - 3^o Travaux d'art..... 304 43
 - 4^o Cylindrage..... 127 51
- Total.... 3,667 fr. 12

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Gennes, chez M. l'Agent-Voyer du canton de Gennes; où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

COMMERCE DE VOLAILLES
Gros et détail.

GIRARD Aîné
Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR
(Ancienne maison Vetté).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.
On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

L'ODYSSEE D'HOMÈRE

MISE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
D'APRÈS LES TRADUCTIONS De BITAUBÉ et de POPE
Par F. DABURON, Ancien Magistrat.
Prix: 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE ET TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.
LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTS LES JOURNAUX DE MODE
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie: 6 francs par an.
Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES

Par A. C. G. — 1^{er} fascicule, 50 centimes.
Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.
Saumur, imprimerie de P. GODET.